



## Thomas Lesueur

Commissaire général et Délégué interministériel au développement durable

### Sur l'Agenda 2030 et les Objectifs de Développement Durable



#### **Qu'est-ce que l'Agenda 2030 et à quoi correspondent les Objectifs de Développement Durable ?**

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé « Agenda 2030 ». Fusion de l'agenda du développement et de celui des Sommets de la Terre, il est universel, c'est-à-dire qu'il s'applique à tous les pays, du Nord comme du Sud, car nous sommes tous des « pays en voie de développement durable ». C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

Avec ses 17 Objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles, cet agenda dessine une route commune et couvre pratiquement toutes les questions de société, y compris celles liées au handicap. Les ODD donnent une impulsion plus forte et une cohérence plus grande aux dynamiques sociales et environnementales et à l'ensemble des politiques publiques.

Partenarial par essence, ce référentiel et son vocabulaire facilitent un engagement conjoint de toutes les parties prenantes de nos sociétés : Etats, élus nationaux et locaux, entreprises, monde académique, collectivités, associations, citoyens... Le portage de l'Agenda 2030 permet d'entraîner l'ensemble des politiques publiques vers une meilleure prise en charge des enjeux de développement durable, et ce avec un horizon de long-terme.

2

## **Comment la France s'est-elle emparée de ce sujet ?**

Afin d'atteindre les Objectifs de Développement Durable tout en relevant les défis nationaux, la France a décidé de se doter d'une Feuille de route. Celle-ci a vocation à définir les enjeux prioritaires et la trajectoire de mise en œuvre du développement durable par la France, tout en mobilisant des leviers d'action concrets et en engageant l'ensemble des acteurs français. Par l'intermédiaire des parties prenantes, l'élaboration de la Feuille de route a ainsi associé la société française, dans toute sa diversité. Adoptée le 20 septembre 2019, elle comporte 6 priorités dont la première est « *Ne laisser personne de côté, et assurer l'accès aux droits fondamentaux et services essentiels à chacun* ». Cette promesse est au centre de l'Agenda 2030 et elle vise notamment les populations en situation de handicap.

3

## **Quelle place pour les acteurs de la société civile ?**

Tous les acteurs de la société française ont la responsabilité de se rassembler et d'agir collectivement pour relever les défis de notre pays et de notre planète. C'est à cette condition que nous construirons, dans les faits, un modèle de société plus durable et qui réponde aux besoins de chacune et chacun d'entre nous, quelles que soient ses capacités.

Comme tout un chacun, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir bénéficier pleinement de l'intégralité des Objectifs de Développement Durable. Et comme tout un chacun elles ont aussi un rôle actif à jouer dans leur mise en œuvre. C'est d'ailleurs tout le

sens de l'ODD 17 portant sur les partenariats qui, s'ils sont inclusifs, permettront d'atteindre collectivement l'Agenda 2030.

C'est pourquoi il est indispensable que les organisations représentatives des personnes en situation de handicap s'emparent activement de la boussole locale, nationale et internationale que constitue l'Agenda 2030.